RAPPORT

Evaluation Rapide de Protection des Personnes Déplacées Internes de Dofona, Inekar, Edouarek, Kountou, Sinaké, Tingueriguif, Soumpi et Kassoum.

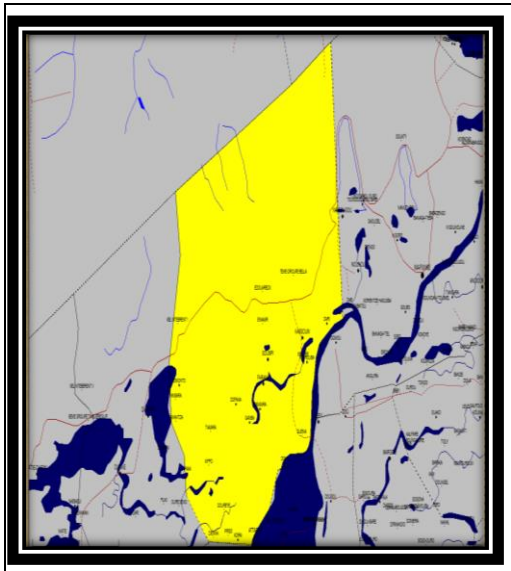

N 15°47’48,282° ; 04°23’32’48412

N15.79312 ;-4.43434

N15.80282 ;-4.42276

N15.78568 ;-4.41849

N15.7990046 ;-4.389116291

Dernière mise à jour	15 /05/2024
Dates de l’ERP	Du 18 au 21/05/2024
Localités affectées	**Localités de départ :** Région : Mopti et Tombouctou Cercle de : Mopti et Niafunké Commune de : Youwarou Village de : Dialoubé-Touskel, Kormou, Batouma, Barakossi, **Localités d’accueil :** Région de : Tombouctou Cercle de : Niafunké Commune de : Soumpi Village/Site de : Dofana, Inekar, Edouarek, Kountou, Sinaké, Tingueriguif, Soumpi et Kassoum.
Population affectées	L’évaluation rapide de protection a été réalisée dans la commune de Soumpi sur les sites et villages de Dofana, Inekar, Edouarek, Kountou, Sinaké, Tingueriguif, Soumpi et Kassoum. Cette évaluation a concerné les Personnes Déplacées Internes qui sont identifiées sur les sites et dans les villages. La composition ethnique de ces déplacés était essentiellement des Tamasheqs, Sonrhai et Peulh. L’élevage, l’agriculture et le petit commerce étaient les activités principales de la communauté déplacée. Le nombre de ménages recensés lors de la mission conjointe d’évaluation multisectorielle/évaluation rapide de protection RRM/NRC est 291 ménages soit

		1432 personnes dont 350 hommes et 399 femmes, total enfants 683 (299 garçons, 384 filles).				
	Déclencheur de l'ERP	Le 1er/05/2024, des affrontements ont eu lieu dans les localités de Oullo, Garnaty, Batouma, Owa, Waki, Dialoube-Touskel, Barakossi, Kormou (gourma de Niafunké et une partie du cercle de Youwarou) entre les Forces armées régulières et des groupes armés non étatiques. Selon la source de l'information, cet incident a occasionné un déplacement massif des populations de ces localités vers les villages et sites de Soumpi, Inekar, Kassoum,Dofana, Kountou, Sinake, Tingueriguif et Edoureck, dans la commune de Soumpi. Ces populations sont arrivées entre les 02, 03 et 04 mai 2024. Des agressions physiques perpétrées par les Groupes Armées à Idéologie Religieuse après le passage des FAMA sont les éléments déclencheurs de ce mouvement. Selon les propos de ces Personnes Déplacées Internes, elles sont arrivées dans les localités d'accueil sans leurs biens.				
	Méthodologie	La méthodologie adoptée pour cette évaluation était l'animation des focus groupes, les entretiens avec les informateurs clés et les observations directes de l'équipe Il a eu : - (04) Focus groups avec les hommes de 26 à 40 ans, - (03) Focus groups avec les hommes de 50 à 60 ans - (06) Focus group avec les femmes 26 à 40 ans, - (02) Focus groups avec les femmes de 50 à 60 ans ; - (01) Focus groups avec les hommes de 60 et plus. - (08) Entretiens avec les informateurs clés Hommes - (06) Entretiens avec les Informatrices clés Femmes - (08) (Observations directes de l'équipe.				
	Résumé des problèmes rapportés	Abandon et manque de documentation civile, déscolarisation /Non scolarisation.	Stress et dépression psychologiques	Restriction de Mouvement.	Présence des Groupes Armés, Insécurité, Manque d'abris	Violence physique (coups et blessures) du au non-port de la voile intégrale

	Résumé de la situation et recommandations au Cluster Protection	**PRESENTATION DU CONTEXTE GENERAL** : La situation sécuritaire des villages et sites de l'évaluation rapide de protection est contrastée. Depuis la fermeture du camp de Soumpi, les FAMA font rarement des patrouilles dans la commune de Soumpi. Au regard de cette situation, il y'a une présence des GANE dans les environnants de ces localités. Ces Groupes Armés Non Etatiques dictent aux communautés locales et déplacées des conduites à tenir. On constate une certaine résignation des communautés afin de mener une vie en perpétuel stabilité. Les Personnes Déplacées Internes sont toutes dans des familles d'accueil. Il faut noter que les personnes déplacées internes n'ont reçu aucune assistance depuis leur arrivée dans les localités d'accueil. **PRESENTATION/DESCRIPTION DU SITE DE** L'ERP : La commune rurale de Soumpi est créée par la Loi n° 96-056. Elle relève du cercle de Niafunké (région de Tombouctou). La commune de Soumpi comprend 26 villages et fractions officiels avec une population estimée en 2021 à 24 628 habitants reparties entre 12420 hommes contre 12208 femmes. La Commune est localisée dans la zone sahélienne-nord avec un climat presque aride et avec alternance (précipitations irrégulières et mal réparties). Les vents dominants sont constitués par l'harmattan et la mousson. Les activités quotidiennes s'articulent autour de l'agriculture (secteur où déjà de grands progrès sont perceptibles), l'élevage, la pêche et le commerce. **ACTION EN COURS :** Les actions en cours à cette date concernant les déplacés de la commune de Soumpi sont : - Une évaluation multisectorielle des besoins des ménages déplacés conduite par le programme RRM/NRC ; - Identification des enfants malnutris de 06 à 23 mois par le programme RRM/NRC

		- Une évaluation Rapide de protection par le programme Protection/NRC - Identification et enregistrement des personnes ayant des besoins en documentation civile par ICLA/NRC. **RESUME DES RECOMMANDATIONS PRINCIPALES DE L'ERP** : A l'issue de l'ERP, les recommandations principales sont les suivantes : ✓ Assurer à travers une clinique mobile la prise en charge médicale des enfants et des adultes malades sur les sites de déplacés d'ici fin juillet 2024. ✓ Faciliter l'obtention d'extraits d'actes de naissance à 163 personnes déplacées internes identifiés (Adultes et enfants) ne possédant pas d'actes de naissance d'ici août 2024. ✓ Apporter une assistance adéquate et appropriée aux personnes à besoins spécifiques (personnes âgées, Femmes chefs de ménages) ; personnes dont 50 femmes cheffes de ménages et 10 personnes âgées d'ici fin juin 2024. ✓ Assister 80 enfants en kits vestimentaires d'ici fin juin 2024.
	Niveau de l'alerte	1 (Faible) | 2 | 3 | 4 | 5 (Elevé)

Thème de Protection	Résultat	Commentaires	Recommandations
Sécurité, déplacement et protection générale		La situation sécuritaire est caractérisée par les affrontements entre les Forces Armées Maliennes et les Groupes Armés non Etatiques (le 1er/05/2024 qui ont occasionné des morts d'hommes au sein des communautés entre les FAMA et les Groupes Armés non Etatiques dans les localités de départ (Dialoubé-Touskel, Kormou, Batouma, Barakossi)	

	4	Par ailleurs, les Personnes déplacées disent se sentir en sécurité dans les localités d'accueil et aucun incident n'a été signalé depuis leur arrivée dans les villages et sites d'accueil car les FAMA font parfois des patrouilles dans ces localités surtout sur les axes principaux le plus souvent. Les Personnes Déplacées Internes disent que les plus grandes menaces à la sécurité de leurs familles sur les localités d'accueil sont : les agressions physiques (coups et blessures) dus au non-port du voile intégral, la restriction des mouvements, les enlèvements et assassinats/meurtres. Les causes de ces problèmes sont dues au déplacement forcé et l'absence des forces armées étatiques sur les sites en plus de l'insécurité grandissante dans les localités de départ et d'accueil. Selon les Personnes Déplacées Internes, tous les groupes de populations sont exposés aux risques. Les charges qui incombent aux hommes les exposent davantage car ils partent dans d'autres localités pour travailler et subvenir aux besoins du ménage. Les femmes craignent toujours de se déplacer en dehors des sites d'accueil pour ne pas être pourchassées par les GANE qui leur imposent le port obligatoire du voile intégral.	**Aux autorités administratives et politiques :** - Conduire en permanence des patrouilles de sécurisation des communautés et de leurs biens dans les localités d'accueil et de départ des PDI.
Mouvement de populations		D'après les informations reçues des groupes de discussions et des informateurs clés, les Personnes Déplacées Internes se sont déplacées le 02, 03 et 04 mai 2024 à cause des affrontements entre les FAMA et les GANE qui ont occasionné des pertes en vies humaines (02 hommes). A cela viennent s'ajouter des agressions physiques (coups et blessures) perpétrées par les Groupes Armés Non Etatiques dû au non-	

	3	port du voile intégral par les femmes et l'interdiction des pantalons courts par les hommes. La récente opération de patrouille de grande ampleur des FAMAs a été ainsi effectuée à la suite de la forte présence des groupes armés qui occupaient les zones d'origine des Personnes Déplacées Internes. Ces violations incessantes ont poussé les communautés de ces villages d'origine d'abandonner leurs localités pour se réfugier dans les villages et sites d'accueil de Soumpi, Inekar, Kassoum,Dofana, Kountou, Sinake, Tingueriguif et Edoureck, dans la commune de Soumpi. Au regard des informations reçues lors des groupes de discussion, les Personnes Déplacées Internes sont venues de façon spontanée sans rien emporter avec elles. Elles sont arrivées sur les sites d'accueil avec des moyens de transport différents et en fonction des ressources qu'elles disposent. D'autres sont venues à dos d'ânes, par charrette et aussi en véhicule de transport Les voies empruntées sont entre autres : - Batouma-Dowoye-Gamba-Batouma-Edouarek - Dialoubé-Touskel-Youwarou-Attara-Dofona-Inekar - Barakossi-Dowa-Fanchi-Boya boya-Sinaké-Kountou Les Personnes Déplacées internes disent vouloir retourner dans leurs localités d'origine dès que l'accalmie revienne.	**Commission mouvement de population (DNDS/ OIM) :** - Assurer l'enregistrement biométrique des 291 ménages de 1432 personnes déplacées internes d'ici fin juillet 2024 **Aux acteurs du mécanisme de réponse rapide :** - Assister les personnes déplacées internes et les familles d'accueil en vivres et non-vivres d'ici fin juin 2024.
Cohésion sociale	3	Au cours des groupes de discussion et des entretiens avec les informateurs clés, il a été ressorti que les Personnes Déplacées Internes et les communautés hôtes entretiennent des bonnes	**Aux acteurs de Cohésion Sociale :**

		relations. Elles disent qu'elles ont été accueillies par les communautés hôtes dans les villages et sites. Depuis leur arrivée dans ces localités, aucune tension n'a été signalée entre elles (hôtes et déplacées). Cependant, on constate une charge supplémentaire dans les familles d'accueil et une saturation de l'accès aux services sociaux de base. Les communautés hôtes ont accueilli les Personnes Déplacées Internes et ont accepté partager avec elles le peu de ressources dont elles disposent. Elles disent cependant avoir une collaboration facile car étant originaires de ces sites et villages d'accueil.	- Conduire 05 séances de sensibilisation à l'endroit de 400 PDI et communautés hôtes d'ici fin septembre 2024 **Au cluster Abris/ BNA** - Assister 100 ménages PDI et communautés hôte en abris d'urgence d'ici fin juillet 2024
Protection de l'enfance	4	Au regard des focus groups et les entretiens avec les informateurs clés, les filles et les garçons sont exposés au manque d'éducation, les maladies, les risques d'enlèvements et agressions physiques sur les axes en conduisant les animaux au pâturage. Pour les Personnes Déplacées Internes, les causes de ces problèmes sont le déplacement forcé en quittant leurs zones d'origine. Sur les sites, les enfants ne fréquentent pas l'école, mais certains fréquentent l'école coranique. Les enfants sont exposés aux risques de recrutement à l'âge de 8 à 16 ans. En cas de maladies, certains font le traitement traditionnel et d'autres font entre 1 à 5 km pour se rendre au CSCOM de Dofona pour soigner les enfants. Lors de l'évaluation, l'équipe	**Au Sous cluster Protection de l'enfance :** - Créer un espace de jeux pour les enfants et le doter en kits récréatifs d'ici août 2024 **Aux acteurs de l'éducation** : - Créer 2 centres (Centre d'apprentissage Communautaire) pour les enfants d'ici octobre 2024

		a constaté que les enfants sont bien intégrés et jouent avec leurs camarades d'âge. La plupart des enfants ne possèdent pas de documentation civile (extraits d'acte de naissance). Les besoins prioritaires des enfants sont : nourriture, extrait d'actes de naissance, habit et santé. Aucun cas d'enfant séparé et non accompagné n'a été signalé.	**Aux acteurs de la Protection de l'enfance** Renforcer les activités d'identification et de démobilisation à l'endroit de 10 enfants associés aux forces et groupes armés
Violences basées sur le genre	3	Selon les Personnes Déplacées Internes, elles ont subi des violences basées sur le genre (coups et blessures du au non-port du voile intégral par les femmes et les pantalons courts par les hommes) dans leurs localités d'origine mais ont eu peur de les remonter vu la pression des Groupes Armés non Etatiques sous laquelle elles ont vécu. Elles disent ne subir aucune violence basée sur le genre depuis leur arrivée dans les villages et sites d'accueil. Cependant, elles sont exposées aux violences basées sur le genre comme les violences sexuelles en parcourant des kilomètres pour la recherche du bois de chauffe et pour la recherche d'eau pour les femmes et filles des sites de Sinanke et Kountou.	**Aux acteurs du Sous cluster VBG :** - Organiser 06 séances de Sensibilisation sur les violences basées sur le genre à l'endroit des communautés hôtes et des personnes déplacées. Assurer de façon continue la prise en charge holistique des survivants/es de VBG
Personnes à besoins spécifiques	4	Au cours des groupes de discussion et les entretiens avec les informateurs clés, des cas de personnes à besoin spécifiques ont été signalés - 50 femmes cheffes de ménage avec enfants mineurs sans soutien - 10 personnes âgées sans soutien dont 6 femmes et 4 hommes	**Aux acteurs de Protection :** - Apporter une assistance adaptée en cash aux 60 personnes à besoin spécifique identifiées au cours de l'évaluation.

		Selon les entretiens avec les informateurs clés et les groupes de discussion, il n'existe aucun service de prise en charge de ces personnes à besoins spécifiques sur les différents sites.	
Lutte anti-mine	2	Lors des groupes de discussion et les entretiens avec les informations clés, les Personnes Déplacées Internes, des cas d'engins explosifs improvisés ont été signalés sur les sites de départ ce qui a occasionné des pertes en bétails (5 ânes) et matériels (3 charrettes) sur les axes principaux mais n'ont signalé aucun cas d'EEI dans les villages et sites d'accueil. Elles disent rester vigilantes car avec les patrouilles des FAMA le risque de ces EEI est toujours élevé. Les Personnes Déplacées Internes disent n'avoir bénéficié d'aucune sensibilisation sur les dangers liés aux engins explosifs.	**Aux acteurs de la lutte anti-mines :** - Organiser 08 séances de sensibilisation à l'endroit des Personnes Déplacées Internes et les communautés hôtes sur les risques liés aux engins explosifs improvisés.
Ressenti psychologique	3	A travers les groupes de discussion et les entretiens avec les informateurs clés, les personnes déplacées Internes ont exprimé un sentiment de tristesse et de désespoir. Les Personnes Déplacées Internes affirment que les enfants présentent des troubles psychologiques qui se manifestent par des cauchemars et des insomnies à cause des évènements qu'ils ont subis sur leurs sites de départ. Les observations directes de l'équipe montrent que l'intégration de ces enfants déplacés a été facile avec les enfants des communautés hôtes.	**Aux acteurs de la protection :** - Assurer d'ici fin juin 2024, l'identification et le soutien psychosocial des Personnes Déplacées Internes en particulier les enfants affectés sur les sites d'accueil.
Terre, logement, propriété (LTP)	1	Selon les informations reçues des groupes de discussion, les Personnes Déplacées Internes ne rencontrent aucun problème lié à la terre, logement et propriété depuis leur arrivée car elles vivent dans des familles d'accueil. Elles ne possèdent pas de documentation civile (163 personnes déplacées internes identifiés (Adultes et enfants) ne possédant pas d'extraits	**Aux acteurs de LTP :** - Conduire 02 séances de sensibilisation sur l'importance et les procédures d'obtention des

		d'actes de naissance). Cependant, il n'existe pas de tension autour des terres ou d'autre ressources naturelles.	extraits d'acte de naissance - Assister les 163 PDI sans actes de naissance d'ici août 2024
Accès aux services de base	4	Pour les services sociaux de base, les Personnes Déplacées Internes affirment qu'elles fréquentent trois (3) centres de santé communautaire (CSCOM) dans la commune de Soumpi (Attara, Soumpi, et Dofana) qui sont tous fonctionnels mais seuls les villages de Dofana et Soumpi disposent d'un Centre de santé communautaire. Les autres sites (Kountou, Inekar, Kassoum, Tingueriguif, Edouarek et Sinaké) sont loin des CSCOM (de 2 à 14 km). L'accès aux consultations est conditionné à l'achat du ticket modérateur pour les Personnes Déplacées Internes et hôtes à raison de 500 Francs. Les sites de : Kountou, Inekar et Edouarek ne disposent pas des points d'eau et les deplacés parcourent 2 à 6 km pour la recherche d'eau (mare). A la lumière des groupes de discussion et les entretiens avec les informateurs clés, les Personnes Déplacées Internes fréquentent les foires de Soumpi et Attara. Les produits sont disponibles et diversifiés dans ces foires pour leurs approvisionnements quotidiens. Le manque de moyen financiers les empêche d'accéder aux denrées de première nécessité. Cependant les enfants ne fréquentent plus les écoles et sont sous le contrôle d'un maître coranique vu que l'école n'est pas fonctionnelle dans les villages et sites d'accueil.	**Aux acteurs Wash :** - Réhabiliter/Réaliser des points d'eau afin de réduire les risques de protection liés à l'accès à l'eau potable notamment sur les sites de Sinanke et Kountou d'ici octobre 2024 - Réaliser /réhabiliter d'ici juillet 2024 des latrines séparées sur les sites d'accueil afin de réduire les risques de protection

		Il n'existe pas de latrines sur les six (06) sites. Les Personnes Déplacées Internes et les communautés d'accueil continuent toujours des pratiques néfastes (La défécation à l'air libre).	
Autres		Au cours des groupes de discussions, les Personnes Déplacées Internes ont signalé leurs plus grands besoins comme : l'eau, les vivres et la santé.	